Cfdt:
CCRF & LABORATOIRES

ACTUALITES

2021 – n°07

9 avril 2021

COMITÉ D'HYGIÈNE DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU SCL

RÉUNIONS DES 30 ET 31 MARS 2021 EN VISIOCONFÉRENCE

La CFDT était représentée par Ingrid **Taco** (L35) et Jean-Michel **Combes** (L34).

Cette réunion, à distance, était présidée par Thierry Picart, Chef du SCL, assisté de Nadine de Bellis, responsable RH, ainsi que Marius Cronopol, ISST ; Antoine Devemy, Responsable d'Etablissement du L75, présent en tant qu'expert de l'Administration et du Dr Elisabeth de Lescure, Médecin de Prévention coordonnateur.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DES 1ER, 2 ET 3 DECEMBRE 2020

Le procès-verbal est approuvé par les membres du CHSCT en prenant en compte deux remarques faites par les RSSE des laboratoires de Marseille et de Paris et une de Mr Cronopol.

EXAMEN DU TABLEAU DES SUITES DONNÉES AU CHSCT DES 1ER, 2 ET 3 DECEMBRE 2020

Comité Social d'Administration

Les comités techniques et les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail deviennent des comités sociaux d'administration (CSA).

Il y a également un changement pour les CAP : le ministère propose leur rattachement aux CAP d'administration centrale**.** Le SCL a demandé à ce qu'il y ait une CAP unique pour l'ensemble des corps du SCL (A, B, C) mais rien n'est pas acté pour le moment, puisqu'il appartient à la DGAFP d'arbitrer (Cf actu CFDT sur le groupe de travail ministériel relatif à la cartographie des CAP)**.**

@cfdtccrfscl
@cfdtccrflaboratoires

51 avenue Simon Bolivar 75019 Paris

cfdt@dgccrf.finances.gouv.fr

S'agissant du champ de compétence des CAP, il a également évolué : depuis le 1er janvier 2021, les promotions au choix ne sont plus examinées en CAP. Les Lignes Directrices de Gestion (LDG) Promotions, discutés lors de groupes de travail du CT du SCL, ont vocation à fixer le cadre dans lequel les promotions au choix seront effectuées (cf Actu CFDT 2021-06).

Laboratoire de Strasbourg

Un point de captage a été placé au niveau de la LC-masse. Il n'y a plus d'odeur résiduelle même après confinement de la pièce sur plusieurs jours.

Les autres points évoqués seront revus lors du prochain CHSCT.

EXAMEN DES REGISTRES SST

Sur 16 fiches, 9 sont clôturées ce jour.

Remarque :

- Pour éviter un risque de blessure par coupure, les laboratoires du SCL doivent privilégier l'achat de verrerie de qualité. Un rappel sera fait lors du CODIR.
- Il est demandé au processus PRESERVER d'investiguer sur l'utilisation, au sein des laboratoires, des visières pour limiter le risque de projection.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CHSCT (TENUE DES RÉUNIONS)

Le nouveau règlement intérieur du CHSCT est approuvé à l'unanimité.

La modification principale consiste en la possibilité de tenir les réunions en mode visioconférence ou en audioconférence.

NOTE D'ORIENTATIONS MINISTÉRIELLES SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Dans le but de développer une politique ministérielle en faveur de la santé, de la sécurité et des conditions de travail pour les trois années à venir, une convention avec l'ANACT (Agence national pour l'amélioration des conditions de travail) prévoit de mettre en place un certain nombre d'expérimentations dans plusieurs domaines.

L'objectif de cette convention est de placer les agents et les cadres en position d'acteurs dans l'organisation du travail et ses évolutions, au plus près des questions santé, de sécurité et de condition de travail (SSCT).

6 thématiques ont été recensées dans le cadre de cette convention :

- Mieux prendre en compte la dimension SSCT dans les nouveaux modes de travail, télétravail, transformations numériques ;
- Former et accompagner les encadrants à la conduite des projets de transformation ;
- Mieux prendre en compte les conditions de travail dans la conduite de projet ;

Cfdt:
CCRF & LABORATOIRES

- Déployer des espaces de discussion autour du travail ;
- Concevoir de nouvelles modalités de portage de la politique ministérielle en santé et sécurité au travail dans le cadre d'un dialogue social élargi ;
- Développer la prévention des RPS à partir des outils disponibles.

En 2021, en plus de risques professionnels existants, il conviendra de veiller sur les risques liés : au télétravail, à l'amiante, à l'hygiène des locaux, aux ascenseurs, à la canicule, sans oublier les risques liés à la crise sanitaire.

Les actions de formation prévues cette année dans le cadre de la prévention des risques professionnels sont : les violences sexistes et sexuelles, les gestes de premier secours, amiante, incendie et la formation des membres de CHSCT.

MÉDECINE DE PRÉVENTION - MODIFICATION DU DÉCRET N°82-453 DU 28 MAI 1982

Ce décret a été modifié par le décret 2020-647 du 27/05/2020. Les médecins de prévention deviennent **des médecins du travail**. Par contre, les services de médecine de prévention ne changent pas de dénomination.

Ce nouveau décret fait évoluer trois domaines :

La définition du temps médical : pour le SCL, il est fort probable qu'il y ait une baisse de ce temps médical.

La surveillance médicale :

- Surveillance Médicale Particulière (SMP) : concerne les agents de laboratoire exposés. Ajout, dans cette catégorie de surveillance, des femmes enceintes, venant d'accoucher ou allaitantes. La périodicité ne peut être supérieure à 4 ans.

  Le Dr de Lescure confirme que la fréquence restera annuelle pour le personnel des laboratoires.
- Surveillance Médicale Quinquennale (SMQ) : concerne le personnel de l'unité de direction ou les agents de laboratoire non exposés.

  Le Dr de Lescure précise que la fréquence pourra être amenée à évoluer.
- Une visite à la demande de l'administration avec information de l'agent concerné.
- Visite à la demande de l'agent : l'administration n'est pas informée du motif.

L'activité en milieu de travail :

Le médecin du travail contribue :

- A l'évaluation des risques professionnels ;
- Au maintien dans l'emploi des agents avec des actions ; par exemple, actions sur les adaptations de postes ;
- A alerter en signalant par écrit au chef de service des risques, en rapport avec le travail, pour la santé des agents.

@cfdtccrfscl
@cfdtccrflaboratoires
51 avenue Simon Bolivar 75019 Paris
cfdt@dgccrf.finances.gouv.fr

Cfdt:

CCRF & LABORATOIRES

ACTUALITÉS COVID-19

Examen du projet V5 du cadre de plan de prévention sanitaire (PPS)

Deux éléments à prendre en compte dans cette nouvelle version :

- **Les obligations en matière de télétravail dans les départements concernés :**

Recours au télétravail 5jours/5 avec dérogation possible d'une journée de présence sur site pour éviter l'isolement.

Deux possibilités pour le SCL :

- Identifier les fonctions pouvant être majoritairement télétravaillées : fonctions RH, financières, formation, management de la qualité…
- Identifier dans les fonctions du personnel scientifiques, les tâches pouvant être télétravaillées : études de dossier, rédaction de prescription…

- **Les règles concernant la restauration collective :**

En l'absence de masque, l'agent doit déjeuner seul, sans vis-à-vis, dans le respect des règles sanitaires (distance de 2 mètres entre agents). Une adaptation des plages horaires peut-être mise en place pour limiter le nombre de personnes présentes en même temps.

Il est également possible de déjeuner à son bureau tant que les distanciations sont respectées.

Ces règles valent également pour les moments de désaltération.

Rappel : Le masque doit être remis le plus rapidement possible dès la fin du repas.

Statistique concernant le télétravail

Le taux de personnes en télétravail, au moins 1 j/semaine, se maintient aux alentours de 25%.

COVID-19

Le nombre total d'agents touchés au SCL par la COVID depuis mars 2020 est porté à 15. Les personnes infectées se sont contaminées à l'extérieur des laboratoires.

Les personnes à risque / à proximité ont été testées Négatives.

Rappel : Une personne doit s'isoler dès qu'elle ressent les symptômes.

Résultat du questionnaire sur le moral des agents

La direction du SCL a transmis à l'ensemble du personnel une enquête composée de 3 questions.

La diffusion s'effectue le lundi, l'échéance est fixée au jeudi pour publication des résultats le vendredi de la même semaine.

La direction du SCL est assez satisfaite car à ce jour (mercredi 31 mars) 240 agents ont répondu à ce premier questionnaire.

Il faut voir comment l'enquête évoluera dans le temps et si les résultats confirmeront qu'il faut maintenir cette vigilance.

@cfdtccrfscl
@cfdtccrflaboratoires

51 avenue Simon Bolivar 75019 Paris

cfdt@dgccrf.finances.gouv.fr

Cfdt:

CCRF & LABORATOIRES

POINT SUR L'INTERVENTION DU SGAR AU LABORATOIRE DE LILLE

Mme Sophie BYL, conseillère en organisation du travail et conduite du changement RH est intervenue pour faire une présentation détaillée du travail du SGAR auprès des agents du laboratoire (personnel encadrant et non encadrant).

Un état des lieux a été effectué avec :

- des pistes concrètes à mettre en œuvre,
- des pistes à appréhender par les agents du laboratoire.

Mme BYL souligne les bonnes conditions de travail, des agents très motivés et une réelle envie de mettre fin à cette situation. Elle mentionne néanmoins la présence d'agents en perte de motivations et le réel impact des processus qualité sur le sens du travail.

Le processus est bien engagé mais il n'est pas encore aboutit. La direction du SCL va suivre les travaux et informera les membres du CHSCT des avancées de cette démarche.

Contrairement aux cabinets de conseil qui arrêtent leur mission après la présentation d'un plan d'action, le SGAR reste disponible pour suivre également le processus.

POINT SUR L'INTERVENTION D'ABITUS AU LABORATOIRE DE LYON

Les entretiens individuels (14 personnes) avec les agents volontaires se sont déroulés ainsi que l'étape d'investigation dans les domaines D18 (Phytosanitaire Fertilisants et Supports de Culture) et D21 (Cosmétiques).

La direction du SCL est dans l'attente de la restitution du cabinet ABITUS. Une réunion se déroulera en avril 2021 et un point sera fait lors du prochain CHSCT.

POINT SUR LE DÉMÉNAGEMENT DU LABORATOIRE DES ANTILLES

Le sujet progresse avec l'assistance de l'antenne immobilière de Lyon et de l'ISST.

L'étape de signature de l'acte d'engagement avec l'Assistance de Maîtrise d'Ouvrage (AMO) découlera prochainement sur le recrutement d'un Maître d'Œuvre (MOE).

Au mieux, le déménagement pourra se dérouler en fin d'année.

BILANS 2020 :

Des formations hygiène et sécurité

Le nombre de stagiaires et le nombre de jours de formation sont maintenus en catégorie C, et quasiment divisé par deux dans les catégories A et B.

Le nombre de stagiaires de catégorie C ayant participé aux formations au regard de l'effectif total est en progression. En revanche, il est en forte baisse pour les catégories A et B.

@cfdtccrfscl
@cfdtccrflaboratoires

51 avenue Simon Bolivar 75019 Paris

cfdt@dgccrf.finances.gouv.fr

Cfdt:
CCRF & LABORATOIRES

Des accidents de service

Sur 8 accidents de services/trajets, 50% sont des accidents de trajets. Et sur ces 4 accidents de trajets, 3 concernent des accidents en vélo.

Des crédits CHSCTS 2020

Les crédits CHS intègrent également les formations SST.

Plus de 316 000€ de financement CHS pour l'année 2020.

169 000€ sont financés sur le programme 723 : opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État.

43 000€ sont financés sur le CHS-ministériel.

PROJET DE MODIFICATIONS DES FICHES DE RISQUES

a. Incendie (point chaud)
b. Ambiance sonore

Les modifications demandées lors du GT-CHSCT du 24/02/21 ont été prises en compte. Les membres du CHSCT approuvent la DIR.PRO.190 v2.

POINT SUR LE RISQUE ÉLECTRIQUE : MATÉRIELS ET EPI A DISPOSITION DES GESTIONNAIRES MAINTENANCE EXPLOITATION ENTRETIEN

Chaque RSSE de chaque laboratoire s'est exprimé concernant : le nombre d'agents habilités, leur niveau d'habilitation, le type d'intervention, les outils de protection, les EPI et outils à disposition.

Certains laboratoires ne disposent que d'un agent habilité. La direction du SCL demande à ce qu'un deuxième agent le soit en cas d'indisponibilité du premier.

En ce qui concerne les outils et les EPI à dispositions, les laboratoires sont équipés correctement.

BILAN SUR LES TYPES DE MASQUES A GAZ UTILISÉS DANS LES LABORATOIRES

Chaque laboratoire est équipé d'un ou plusieurs masques ou est sur le point d'en acquérir.

La direction du SCL demande au processus PRESERVER d'investiguer sur les modalités d'entretien de ces masques (désinfection, changement des cartouches) et leurs emplacements dans le laboratoire (par étage, par domaine…).

Les propositions du processus PRESERVER seront consultées lors du prochain CHSCT.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Mise à disposition des tests rapides de dépistage de la COVID

La préfecture pourrait prochainement mettre à disposition des tests. Les responsables d'établissement devront se rapprocher des préfectures.

@cfdtccrfscl
@cfdtccrflaboratoires
51 avenue Simon Bolivar 75019 Paris
cfdt@dgccrf.finances.gouv.fr

Cfdt:
CCRF & LABORATOIRES

Les agents peuvent se rendre également dans un laboratoire ou une pharmacie de proximité.

Un agent placé en congé de maladie alors que celui-ci était en mi-temps thérapeutique

La direction du SCL souhaite avoir plus de précision à ce sujet, par exemple s'il s'agit d'une mauvaise saisie dans SIRHIUS. A sa connaissance, aucun agent n'a été mis « d'office » en congé de maladie.

Tableau de mutation

La date pour se prononcer sur les mutations n'est pas connue mais les affections sont fixées au 1er septembre 2021.

Le ministère va mettre en place deux centres de vaccination

L'objectif est de tester la démarche (exemple : les modalités de réservation). Il y aura différentes étapes à valider.

Les agents des finances ne seront pas prioritaires, seules les consignes nationales sont applicables. La direction du SCL nous informera sur l'évolution de ces centres.

Différenciation entre les ascenseurs et les monte-charges

Le sujet a déjà été évoqué lors d'un précédent CHSCT.

Un ascenseur est devenu un monte-charge lorsqu'il est déclassé. Cela se traduit notamment par le retrait de commande à l'intérieur de l'ascenseur. Il n'y a pas de risques encourus si les agents vont à l'intérieur du monte-charge uniquement pour positionner des chariots. Par contre il est interdit au personnel de l'utiliser comme ascenseur.

Une attention est à porter au prestataire réalisant le contrôle périodique car il y a une différence entre les deux.

Simplification de l'outil de gestion documentaire METADOC

Dans le but de simplifier la recherche documentaire des domaines, une demande de création de « favoris » dans METADOC est faite.

Les agents pourraient sélectionner les documents qu'ils jugent utiles pour leur domaine et pourraient les retrouver plus facilement.

La direction du SCL prend note de la demande.

Les représentants de la CFDT sont à votre disposition pour toute information

complémentaire cfdt@dgccrf.finances.gouv.fr

Ingrid Taco (L35) ***02 99 14 37 14***

Jean-Michel Combes (L34) ***04 67 04 62 68***